



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2023

Avis d'impôt établi en 2024

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

Vos références

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 11 16 506 852 468
Déclarant 2 (C) : 18 65 133 638 501

Référence de l'avis : 24 77 A324381 82

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

RESIDENCE LES MYOSOTIS BAT A3
1 AV DU PARC

77170 BRIE COMTE ROBERT

Numéro FIP : 770 33 87 1423138789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 77016

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

DEBIASI MICHAEL CLAUDE
OU DEBIASI EMILIE
RESIDENCE LES MYOSOTIS BAT A3
1 AV DU PARC
77170 BRIE COMTE ROBERT

Somme qui vous est remboursée

423,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1870 6000 001X XXXX XXX0 041

Identifiant de la banque : AGRIFRPP887

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

48 187

Nombre de parts :

3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal : 11 16 506 852 468

Déclarant 1 - Nom de naissance : DEBIASI

Déclarant 2 - Nom de naissance : VAQUE

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 25490	Déclar. 2 17711 6363	Total
Autres revenus imposables.....				
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Prime de partage de la valeur non exonérée.....		0		
Total des salaires et assimilés ²		25490	24074	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2549	- 2407		
Salaires, pensions, rentes nets.....	22941	21667		44608
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			7	0
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				
Revenu brut global.....				44608
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				44608
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant 10
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				
Décote.....				- 1180 910
Impôt avant réductions d'impôt.....				270
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2		2	
Montant de la réduction d'impôt.....				214
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 214
Impôt proportionnel.....				+ 1
Impôt total avant crédits d'impôt.....				57
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	1		1	- 1
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				56

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2023 dû⁵³:

* 0

Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :

- 423

Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....

- 423

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

423

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵.....

48187

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹

18

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Déclarés

Déclar. 1

2466

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Nets

2219

Prime de partage de la valeur.....

Déclarée

1500

Prime de partage de la valeur.....

Nette

1350

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....

Déclar. 1

16394

Déclar. 2

16394

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

4114

4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2023.....

+ 4399

+ 4399

Plafond pour les cotisations versées en 2024.....

= 16741

= 16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.